



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Afrique du Nord

Question au Gouvernement n° 2276

Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Christian Cabal.

M. Christian Cabal. Monsieur le ministre délégué aux anciens combattants et victimes de guerre, nous sommes nombreux, sur ces bancs, à nous préoccuper depuis longtemps du sort des anciens combattants d'Afrique du Nord.

Effectivement, la «troisième génération du feu» - comme on l'appelle - a vu progressivement sa situation assimilée à celle des générations du feu précédentes.

M. Didier Boulaud. Il faut tenir vos promesses !

M. Christian Cabal. Ce n'est que justice, et nous tenons nos promesses ! (Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)

M. André Labarrère. Ce n'est pas vrai !

M. Christian Cabal. D'ailleurs, le Président de la République, Jacques Chirac, a, lors des manifestations du 11 novembre dernier, manifesté de façon très solennelle la reconnaissance de la nation.

Mais cette troisième génération a subi de plein fouet la crise économique que nous vivons depuis une quinzaine d'années, et un grand nombre de ces anciens combattants ont connu le chômage, le chômage de longue durée, voire l'exclusion, avec tous ses drames, familiaux et personnels.

Face à cette situation, un certain nombre de propositions ont été formulées. Elles ont souvent engendré des débats complexes, parfois animés.

Votre mérite, monsieur le ministre, aura été de procéder à une évaluation chiffrée, précise et détaillée de ce que cela signifiait et des conséquences budgétaires que les différentes hypothèses entraînaient. (Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Christian Bataille. Des mots !

M. Didier Boulaud. Mascarade !

M. Patrick Ollier. Qu'ont fait les socialistes ?

M. Christian Cabal. Votre mérite, monsieur le ministre, aura été de prendre des décisions budgétaires, techniques et administratives...

M. Patrick Ollier. Exact !

M. Christian Cabal. ... permettant, en fait, que les situations les plus préoccupantes connaissent enfin une solution à peu près satisfaisante.

Ce mérite est d'ailleurs reconnu par l'ensemble de la communauté - je pense notamment au Front uni, qui regroupe les associations d'anciens d'AFN.

Mais ces mesures, monsieur le ministre, sont parfois de lisibilité délicate. Je souhaiterais que vous précisiez quelle est la nature et la portée de ces mesures, et, de façon plus générale, quelle sera la politique du Gouvernement vis-à-vis des anciens combattants dans les années à venir ? (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

M. Jean-Luc Reitzer. Bonne question !

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué aux anciens combattants et victimes de guerre.

M. Pierre Pasquini, ministre délégué aux anciens combattants et victimes de guerre. Monsieur le président,

mesdames, messieurs les deputes, il est certain que les mesures prises en faveur des anciens combattants d'Afrique du Nord peuvent manquer d'une certaine lisibilite. (Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Andre Labarrere. C'est sur !

M. Didier Boulaud. Cela fait quatre ans !

M. le ministre delegue aux anciens combattants et victimes de guerre. Il faut savoir lire, messieurs ! (Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)

Je vais, en deux minutes, m'efforcer de vous repondre - ou, plus exactement, de repondre a M. Cabal. (Memes mouvements.)

M. Christian Bataille. Depuis quatre ans, rien n'a ete fait !

M. Jean-Luc Reitzer. C'est vous, messieurs les socialistes, qui n'avez rien fait !

M. le president. Messieurs, je vous en prie ! Laissez s'exprimer M. le ministre ! Sinon, je ne pourrai, faute de temps, donner la parole a un autre orateur du Rassemblement pour la Republique.

Poursuivez, monsieur le ministre.

M. le ministre delegue aux anciens combattants et victimes de guerre. Il est certain que la situation des combattants d'Afrique du Nord a fait l'objet de la preoccupation du Gouvernement et qu'il reste attentif a cette situation.

Jusqu'a present, l'ensemble de la representation nationale etait favorable a une retraite anticipee. Tous les deputes en ont approuve le principe. Mais son cout n'avait pas ete evalue.

M. Christian Bataille. Cela fait quatre ans ! C'est inadmissible !

M. le ministre delegue aux anciens combattants et victimes de guerre. Son evaluation nous conduit a constater que son cout est incompatible avec les finances nationales: 150 milliards, c'est une somme qui ne peut actuellement etre versee. (Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Patrick Ollier. C'est votre responsabilite, messieurs les socialistes !

M. le ministre delegue aux anciens combattants et victimes de guerre. C'est la raison pour laquelle un certain nombre de mesures ont ete prises.

Le combattant d'Afrique du Nord disposait de deux mesures: d'une part, l'allocation differentielle; d'autre part, l'APR, l'allocation pour la retraite anticipee. Mais trois obstacles empechaient le passage de l'allocation differentielle a la retraite anticipee. Ces trois obstacles ont ete leves par le Gouvernement. (Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)

Le premier concernait les salaires de reference. Ils ont ete revalues, pour compenser les effets de l'inflation. Cet obstacle a ete leve en depot du cout financier.

Le deuxieme obstacle etait l'allocation plancher minimum pour l'APR. Cela a ete fait.

Le troisieme obstacle etait le plus important. Vous n'ignorez pas, en effet, que les anciens combattants d'Afrique du Nord ne voulaient pas passer de l'allocation differentielle a l'allocation pour la retraite anticipee parce que les caisses complementaires les frappaient immediatement d'un abattement de 22 % pour leurs retraites.

Une concertation entre le ministre des anciens combattants, le ministre des affaires sociales et les partenaires sociaux a permis - je vous le confirme, monsieur Cabal - de lever definitivement cet abattement de 22 %.

(Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la Republique et sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la democratie Francaise et du Centre. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)

Par ailleurs, je vous rappellerai tres rapidement les mesures prises en faveur des anciens combattants d'Afrique du Nord.

M. Claude Bartolone. Ce n'est pas le budget des anciens combattants !

M. le ministre delegue aux anciens combattants et victimes de guerre. Le ministre des anciens combattants retablit dans leurs droits les exploitants agricoles qui etaient exclus de l'allocation differentielle. La limite d'age pour entrer dans le fonds de solidarite est supprimee.

M. Christian Bataille. Ce n'est pas tres clair !

M. le ministre delegue aux anciens combattants et victimes de guerre. Le plancher et le plafond de l'APR sont desormais fixes en chiffres nets, et non plus en chiffres bruts.

Le fonds est ouvert non plus seulement aux chomeurs de longue duree, mais egalement aux travailleurs precaires.

Un capital deces est verse au conjoint survivant.

Sont enfin exclues de l'assiette des ressources prises pour acceder au fonds les pensions militaires.

J'ajoute, pour terminer («Ah !» sur les bancs du groupe socialiste), que, la semaine dernière, une promotion spéciale dans l'ordre de la Légion d'honneur et dans l'ordre du Mérite a été octroyée spécialement aux anciens d'Algérie. (Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)

Un timbre philatélique sortira, pour eux, dans le mois qui vient. (Rires et exclamations sur les mêmes bancs.) Et le titre de reconnaissance de la nation a été transformé en décoration. (Exclamations sur les mêmes bancs.) Je vous laisse avec une phrase de M. le Président de la République: «Il n'y a pas lieu d'oublier les sacrifices qu'ils ont consentis, la foi qui les a animés, la valeur de leur engagement, la noblesse de leur combat et le courage qu'ils ont déployé sous les armes.»

Ce devoir de mémoire continuera d'être respecté. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

Texte de la réponse

M. le président. La parole est à M. Christian Cabal.

M. Christian Cabal. Monsieur le ministre délégué aux anciens combattants et victimes de guerre, nous sommes nombreux, sur ces bancs, à nous préoccuper depuis longtemps du sort des anciens combattants d'Afrique du Nord.

Effectivement, la «troisième génération du feu» - comme on l'appelle - a vu progressivement sa situation assimilée à celle des générations du feu précédentes.

M. Didier Boulaud. Il faut tenir vos promesses !

M. Christian Cabal. Ce n'est que justice, et nous tenons nos promesses ! (Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)

M. André Labarrère. Ce n'est pas vrai !

M. Christian Cabal. D'ailleurs, le Président de la République, Jacques Chirac, a, lors des manifestations du 11 novembre dernier, manifesté de façon très solennelle la reconnaissance de la nation.

Mais cette troisième génération a subi de plein fouet la crise économique que nous vivons depuis une quinzaine d'années, et un grand nombre de ces anciens combattants ont connu le chômage, le chômage de longue durée, voire l'exclusion, avec tous ses drames, familiaux et personnels.

Face à cette situation, un certain nombre de propositions ont été formulées. Elles ont souvent engendré des débats complexes, parfois animés.

Votre mérite, monsieur le ministre, aura été de procéder à une évaluation chiffrée, précise et détaillée de ce que cela signifiait et des conséquences budgétaires que les différentes hypothèses entraînaient. (Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Christian Bataille. Des mots !

M. Didier Boulaud. Mascarade !

M. Patrick Ollier. Qu'ont fait les socialistes ?

M. Christian Cabal. Votre mérite, monsieur le ministre, aura été de prendre des décisions budgétaires, techniques et administratives...

M. Patrick Ollier. Exact !

M. Christian Cabal. ... permettant, en fait, que les situations les plus préoccupantes connaissent enfin une solution à peu près satisfaisante.

Ce mérite est d'ailleurs reconnu par l'ensemble de la communauté - je pense notamment au Front uni, qui regroupe les associations d'anciens d'AFN.

Mais ces mesures, monsieur le ministre, sont parfois de lisibilité délicate. Je souhaiterais que vous précisiez quelle est la nature et la portée de ces mesures, et, de façon plus générale, quelle sera la politique du Gouvernement vis-à-vis des anciens combattants dans les années à venir ? (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

M. Jean-Luc Reitzer. Bonne question !

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué aux anciens combattants et victimes de guerre.

M. Pierre Pasquini, ministre délégué aux anciens combattants et victimes de guerre. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, il est certain que les mesures prises en faveur des anciens combattants

d'Afrique du Nord peuvent manquer d'une certaine lisibilité. (Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)

M. André Labarrère. C'est sûr !

M. Didier Boulaud. Cela fait quatre ans !

M. le ministre délégué aux anciens combattants et victimes de guerre. Il faut savoir lire, messieurs !

(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)

Je vais, en deux minutes, m'efforcer de vous répondre - ou, plus exactement, de répondre à M. Cabal. (Mêmes mouvements.)

M. Christian Bataille. Depuis quatre ans, rien n'a été fait !

M. Jean-Luc Reitzer. C'est vous, messieurs les socialistes, qui n'avez rien fait !

M. le président. Messieurs, je vous en prie ! Laissez s'exprimer M. le ministre ! Sinon, je ne pourrai, faute de temps, donner la parole à un autre orateur du Rassemblement pour la République.

Poursuivez, monsieur le ministre.

M. le ministre délégué aux anciens combattants et victimes de guerre. Il est certain que la situation des combattants d'Afrique du Nord a fait l'objet de la préoccupation du Gouvernement et qu'il reste attentif à cette situation.

Jusqu'à présent, l'ensemble de la représentation nationale était favorable à une retraite anticipée. Tous les députés en ont approuvé le principe. Mais son coût n'avait pas été évalué.

M. Christian Bataille. Cela fait quatre ans ! C'est inadmissible !

M. le ministre délégué aux anciens combattants et victimes de guerre. Son évaluation nous conduit à constater que son coût est incompatible avec les finances nationales : 150 milliards, c'est une somme qui ne peut actuellement être versée. (Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Patrick Ollier. C'est votre responsabilité, messieurs les socialistes !

M. le ministre délégué aux anciens combattants et victimes de guerre. C'est la raison pour laquelle un certain nombre de mesures ont été prises.

Le combattant d'Afrique du Nord disposait de deux mesures : d'une part, l'allocation différentielle ; d'autre part, l'APR, l'allocation pour la retraite anticipée. Mais trois obstacles empêchaient le passage de l'allocation différentielle à la retraite anticipée. Ces trois obstacles ont été levés par le Gouvernement. (Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)

Le premier concernait les salaires de référence. Ils ont été réévalués, pour compenser les effets de l'inflation. Cet obstacle a été levé en dépit du coût financier.

Le deuxième obstacle était l'allocation plancher minimum pour l'APR. Cela a été fait.

Le troisième obstacle était le plus important. Vous n'ignorez pas, en effet, que les anciens combattants d'Afrique du Nord ne voulaient pas passer de l'allocation différentielle à l'allocation pour la retraite anticipée parce que les caisses complémentaires les frappaient immédiatement d'un abattement de 22 % pour leurs retraites.

Une concertation entre le ministre des anciens combattants, le ministre des affaires sociales et les partenaires sociaux a permis - je vous le confirme, monsieur Cabal - de lever définitivement cet abattement de 22 %.

(Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie Française et du Centre. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)

Par ailleurs, je vous rappellerai très rapidement les mesures prises en faveur des anciens combattants d'Afrique du Nord.

M. Claude Bartolone. Ce n'est pas le budget des anciens combattants !

M. le ministre délégué aux anciens combattants et victimes de guerre. Le ministre des anciens combattants rétablit dans leurs droits les exploitants agricoles qui étaient exclus de l'allocation différentielle. La limite d'âge pour entrer dans le fonds de solidarité est supprimée.

M. Christian Bataille. Ce n'est pas très clair !

M. le ministre délégué aux anciens combattants et victimes de guerre. Le plancher et le plafond de l'APR sont désormais fixes en chiffres nets, et non plus en chiffres bruts.

Le fonds est ouvert non plus seulement aux chômeurs de longue durée, mais également aux travailleurs précaires.

Un capital décès est versé au conjoint survivant.

Sont enfin exclues de l'assiette des ressources prises pour accéder au fonds les pensions militaires.

J'ajoute, pour terminer (« Ah ! » sur les bancs du groupe socialiste), que, la semaine dernière, une promotion

speciale dans l'ordre de la Legion d'honneur et dans l'ordre du Merite a ete octroyee specialement aux anciens d'Algerie. (Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)

Un timbre philatelique sortira, pour eux, dans le mois qui vient. (Rires et exclamations sur les memes bancs.)

Et le titre de reconnaissance de la nation a ete transforme en decoration. (Exclamations sur les memes bancs.)

Je vous laisse avec une phrase de M. le President de la Republique: «Il n'y a pas lieu d'oublier les sacrifices qu'ils ont consentis, la foi qui les a animees, la valeur de leur engagement, la noblesse de leur combat et le courage qu'ils ont deploye sous les armes.»

Ce devoir de memoire continuera d'etre respecte. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la Republique et du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre.)

Données clés

Auteur : [M. Cabal Christian](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2276

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : anciens combattants et victimes de guerre

Ministère attributaire : anciens combattants et victimes de guerre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 mars 1997, page 1577

Réponse publiée le : 5 mars 1997, page 1577

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 5 mars 1997